

**DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
COMMUNE DE SOUGE LE GANELON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

ARRETÉ N° A20230623-044

**Interdiction de circulation et de stationnement « Place de l'Eglise »
à l'occasion de l'émission « La bande à Wiwi part en tournée » - Radio Fréquence Sillé**

Le Maire de la Commune de Sougé le Ganelon (Sarthe),
-Vu, les articles L2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant qu'à l'occasion de l'émission « la bande à Wiwi part en tournée » réalisée par la Radio Fréquence Sillé le jeudi 6 juillet 2023, des accidents et des encombrements pourraient se produire Place de l'Eglise si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs, seront rigoureusement interdits le jeudi 6 juillet 2023 de 8 h à 18 h, Place de l'Eglise.

Article 2 : Le Maire et le Commandant de Groupement de Gendarmerie de la Sarthe sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sougé le Ganelon, le 23 juin 2023.



Le Maire,
Philippe RALLU.